

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 25 mars 2013**

CG13/3<sup>ème</sup>/I-03

*L'an deux mille treize, le 25 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MME Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA  
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

---

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

- Décide de maintenir pour 2014, le coefficient multiplicateur tel que voté pour 2013, soit 4,10.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,